

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 21 mars 2024

Délibération n° 20240321.9

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 13	- dont « contre » : 1
Absent excusé avec pouvoir : 0	- dont « abstention » : 1
Absent : 1	

Le jeudi 21 mars 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 15/03/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN,

Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

OBJET :

Location salle des Orchis et des Buis à l'heure

Plusieurs associations extérieures à la commune ont contacté la commune pour occuper les locaux de l'ancienne école (salle des Orchis et salle des Buis) pour des activités comme le yoga sur chaise, de la peinture, du rock,.....

Monsieur le Maire expose qu'il est favorable à l'occupation des locaux sur les créneaux encore disponibles et sur le fait que cela engendre à la commune de nouvelles recettes. Il propose :

	Du 16 avril au 14 octobre	Du 15 octobre au 15 avril
	1 heure (sans chauffage)	1 heure (avec chauffage)
Salle des Buis	9 €	12 €
Salle des Orchis	9 €	12 €

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte les tarifs de location à l'heure pour les salles des Buis et des Orchis.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240326-2040321-9-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2024

